

Contacts - Rencontres

Rencontres union

Jeune grand-mère veuve souvent seule chez moi, dispo pour toutes vos envies messieurs Tel: **06 26 82 18 02**

FEMMES

STOP CELIBAT Rencontres Sérieuses
Recevez la liste de personnes à contacter avec tél et photo **06 45 20 24 17**

Divorcée vivant seule
ch. hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement
Tél. **06.19.43.36.04**

Des expertes du SEXE AU TÉLÉPHONE
te chauffent
EN DIRECT et SANS ATTENTE
au **0895 895 738** (0,80€/min)

06 14 59 17 90
Michèle séparée 49a
discrète, envie de m'amuser de temps en temps, reçois chez moi

Jeune retraitée, envie d'une belle aventure avec un homme bon et sérieux. Tél. **0895.10.15.34** (0,80€/min)

Alicia 48A sexy divorcée pr moment de tendresse a 2. Peut se déplacer ou recevoir Tel: **06 01 41 08 43**

Femme au foyer, bcp de temps libre, dispo pr rencontre en journée. Tél. **0895.10.04.30** (0,80€/min)

Vivre à deux, silloner France et sans **JULIE** 56 ans attend Monsieur pour partager ces beaux moments. Merci de la joindre au **0895.10.23.52** (sm - 0,80€/min)

Récente divorcée, très timide, ch désespérément âme sœur. Ter contact par tél au **0895.10.16.10** (sm - 0,80€/min)

Lécales

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09-11-12-32-31-46-47-65-81-82. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.
Contact : evelyne, service Midi Lécales, 05.62.11.37.37/04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@groupeledepêche.fr

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

PRESCRIPTION DE LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Par arrêté n° 25URB2-1-2-03 du 13 juin 2025, le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H. Cette déclaration de projet porte sur un projet touristique d'intérêt général sur la commune de Gasques.
Cet arrêté est affiché au siège de la Communauté de Communes des Deux Rives, sur son site internet et à la mairie de Gasques pendant 1 mois.

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Puylaroque, lieu-dit « Roc del Mel » nécessitant une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral n° 82-2025-07-11-00001 du 11 juillet 2025, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **6 août 2025 à 09h00** au **6 septembre 2025 à 12h00**, sur le territoire de la commune de Puylaroque, sur la demande de la SAS Dev'EnR qui sollicite une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire pour la création d'un parc photovoltaïque au sol, lieu-dit « Roc del Mel ».

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :
- sur support papier, à la mairie de Puylaroque, Place de la Libération 82240 PUYLAROQUE.
- sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepubliquehorsicpe>
- un poste informatique est mis à disposition à la mairie de Puylaroque.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Puylaroque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir :
mardi et vendredi, 09h00-12h00 et 13h00-17h00 ;
mercredi, jeudi et samedi, 09h00-12h00,

- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à la mairie de Puylaroque, - soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"

- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr
Wouter VAN DE RIJT, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Puylaroque: le mardi 12 août 2025, de 09h00 à 12h00 ; le vendredi 22 août 2025, de 09h00 à 12h00 ; le vendredi 5 septembre 2025, de 13h00 à 16h00.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Sophie MELLE - tél : 07 72 51 48 21 - courriel : s.melle@devnr.fr

Le présent avis sera affiché à la mairie de Puylaroque.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de Puylaroque, à la préfecture de Tarn-et-Garonne ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat :

www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de défrichement pour la création d'un parc photovoltaïque au sol à Puylaroque, lieu-dit « Roc del Mel », par arrêté préfectoral.

Dans un second temps il sera statué sur le permis de construire de ce parc photovoltaïque, également par arrêté préfectoral.

JE SUIS UN PARTICULIER JE PASSE MA PETITE ANNONCE
en téléphonant au: **04 30 00 70 00**
Règlement par CB ou lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Relative au projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Puylaillarde-Quercy, lieu-dit « Bugarel » nécessitant une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral n° 82-2025-07-15-00002 du 15 juillet 2025, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, est prescrite du **5 août 2025 à 10h00** au **9 septembre 2025 à 12h00** sur le territoire de la commune de Puylaillarde-Quercy, sur la demande de la SAS SOLEIA PUY qui sollicite une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire pour la création d'un parc photovoltaïque au sol, lieu-dit « Bugarel ».

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de la SAS SOLEIA PUY - 12 rue Martin-Luther King - 14280 SAINT-CONTEST (contact : solaire@jee.fr)

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :
- sur support papier, à la mairie de Puylaillarde-Quercy, 870 route du Village 82800 PUYGAILLARDE-QUERCY
- sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepubliquehorsicpe>
- sur le registre d'enquête dématérialisé :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6469>

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :
- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Puylaillarde-Quercy aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir : mardi, jeudi et vendredi, de 09h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00,
- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à la mairie de Puylaillarde-Quercy,

- soit sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse : enquete-publique-6469@registre-dematerialise.fr
- soit par courriel à l'adresse électronique : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Les observations du public doivent parvenir pendant la durée de l'enquête et au plus tard le mardi 9 septembre 2025 à 12h00.

Elles seront reportées et consultables sur le registre dématérialisé.
Christian BAYLE, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Puylaillarde-Quercy, afin de recevoir les observations du public : le 12 août 2025, de 14h00 à 17h00 ; le 22 août 2025, de 14h00 à 17h00 et le 4 septembre 2025, de 14h00 à 17h00.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Puylaillarde-Quercy.
Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de Puylaillarde-Quercy, à la préfecture de Tarn-et-Garonne ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat :

www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de défrichement pour la création d'un parc photovoltaïque au sol à Puylaillarde-Quercy, lieu-dit « Bugarel », par arrêté préfectoral.

Dans un second temps, il sera statué sur le permis de construire de ce parc photovoltaïque, également par arrêté préfectoral.

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

4	8	9	7	1	2	3	6	5
2	5	3	4	6	9	7	8	1
6	1	7	5	8	3	9	2	4
7	6	8	9	3	1	4	5	2
1	2	5	6	7	4	8	3	9
9	3	4	8	2	5	1	7	6
3	7	1	2	9	6	5	4	8
5	9	6	3	4	8	2	1	7
8	4	2	1	5	7	6	9	3

DIFFICILE

7	8	9	1	5	2	6	4	3
1	2	3	9	4	6	5	7	8
4	5	6	3	7	8	9	1	2
5	3	7	2	6	4	8	9	1
6	1	8	7	3	9	2	5	4
9	4	2	5	8	1	7	3	6
8	6	1	4	9	5	3	2	7
2	7	5	6	1	3	4	8	9
3	9	4	8	2	7	1	6	5

Mots croisés N° 6536

HORIZONTALEMENT :
I.- ASSEMBLAGE. -II.- STAGIAIRES. - III.- SUPERBES. -IV.- IDÉE. IR. -V.- SIR. ERRATA. -VI.- TÉ. TROËNES. -VII.- AUGE. ARA. -VIII.- NS. TEST. IN. -IX.- CÈDE. SOÛLA. -X.- ESA. CÂPRES. -
VERTICALEMENT :
A.- ASSISTANCE. -B.- STUDIEUSES. -C.- SAPER. DA. -D.- ÉGÉE. TÊTE. -E.- MIR. ER. -F.- BABIROUSSA. -G.- LIERRE. TOP. -H.- ARS. ANA. UR. -I.- GÉ. STERILE. -J.- EST. ASANAS. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

Automobile

— GROUPE —

DEBARD

AUTOMOBILES

+3000

VÉHICULES

10 KM &

OCCASIONS

À PRIX MINI !

ON NE VA PAS CHEZ DEBARD PAR HASARD !

www.DEBARDAUTOMOBILES.COM